



PROJET DE DENSIFICATION DU RESEAU DE MARES ET DE REOUVERTURE DE MILIEU EN FAVEUR DES ESPECES REMARQUABLES DU MARAIS DE SAONE

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Département : Doubs

Délégation : Besançon

Communes concernées : Saône, La Vèze, Morre
Bassin versant : Marais de Saône – Le Doubs moyen

Types de milieu : zone humide

Interlocuteurs Agence : Lionel Perrin

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

**SYNDICAT MIXTE DU MARAIS
DE SAONE (SMMS)**

1 rue de l'école
25660 LA VEZE
03 81 55 48 75

**FEDERATION DES CHASSEURS
DU DOUBS (FDC 25)**

Rue du Chatelard
25360 GONSANS
03 81 61 23 87

PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Etat, Communes, Département du Doubs, Grand Besançon Métropole, associations départementales (FNE Doubs) et locales (Association communale de chasse agréée de Saône - ACCA)

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Le marais de Saône est une zone humide de près de 800 ha qui présente une mosaïque diversifiée de milieux. A proximité immédiate de la ville de Besançon, le marais de Saône est intégré dans la vaste zone Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs et joue un rôle essentiel dans l'alimentation de la source d'Arcier, ressource stratégique majeure utilisée pour l'alimentation en eau potable de la ville de Besançon. Le SMMS fût créé en septembre 2000 avec un objectif de gestion, de restauration et de valorisation de cette zone humide. Le SMMS gère les parcelles communales et celles qu'il a acquises dans le cadre de sa politique foncière. L'ensemble couvre 43 % de la surface du marais. La FDC 25 gère ses parcelles et celle de l'ACCA de Saône qui représentent 4 % de la surface du marais. L'objectif commun est de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel auprès du grand public. Cette logique multi-acteurs a permis la mise en place de partenariats comme celui qui lie la FDC 25 et le SMMS et qui a vocation à œuvrer en faveur de cette vaste zone humide par la mutualisation de moyens techniques et financiers, dans le cadre d'une maîtrise foncière cohérente.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le nouveau plan de gestion du marais s'articule autour d'axes structurants comme la restauration des milieux naturels et la poursuite de leur entretien, la restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide ou bien encore les acquisitions foncières (SMMS, FDC 25, ACCA). Le marais de Saône a connu, au cours du XX^e siècle, d'importantes modifications altérant ses fonctionnalités hydrauliques, écologiques et l'identité paysagère du site. Auparavant, il s'agissait d'une vaste zone humide peu boisée à vocation pastorale mais la déprise et le changement de pratiques agricoles ont favorisé la fermeture du milieu au détriment de la biodiversité et des cortèges inféodés aux milieux humides ouverts. Le projet tente de répondre à ces enjeux par la création de nouvelles mares forestières, habitats favorables pour les amphibiens ; et la réouverture de milieux aujourd'hui fermés, pour permettre la recolonisation de ceux-ci par une espèce de papillon d'intérêt communautaire : le Damier de la Succise.

OBJECTIFS

- Densifier le réseau de mares pour augmenter la surface d'habitat favorable à la reproduction des amphibiens (espèces d'intérêt communautaire : Triton crêté, Triton ponctué) et rétablir la continuité nord/sud du réseau de mares.
- Réouverture de milieu avec un double objectif : œuvrer en faveur de la ressource en eau en limitant le développement des arbres qui assèchent la zone humide et améliorer les potentialités d'accueil du site pour la biodiversité, notamment pour le Damier de la Succise, espèce protégée en Bourgogne-Franche-Comté.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a été mené autour de deux actions phares :

→ 1. La densification du réseau de mares (SMMS)

- Identification des zones favorables à la création de mares forestières.
- Création de 5 mares forestières afin de restaurer la continuité du réseau de mares entre le nord et le sud de la partie amont du site.

→ 2. La réouverture du milieu (FDC 25 / ACCA)

- Cartographie précise des zones soumises à une réouverture et choix du type d'opération en fonction des contraintes techniques du site (débranchement/abattage).
- Réouverture d'une parcelle de 7,1 ha potentiellement favorable qui était menacée de fermeture (coupe de ligneux et débroussaillage).



Carte de localisation des travaux © FDC 25

COUT DU PROJET

→ **41 400 € TTC**

Volet 1 : 17 164 € TTC
Volet 2 : 24 236 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

→ Agence de l'eau : **80 %** (33 120 € TTC)

→ Autofinancement : **20 %** (8 280 € TTC)

DUREE DU PROJET

→ **15 mois** (Septembre 2017
– Décembre 2018)

LES OPERATIONS

Volet 1 : Densification du réseau de mares (SMMS)

- Travail préalable d'analyse d'images LIDAR afin de cartographier précisément la microtopographie et le réseau hydrographique associé.
- Choix du type de mares à créer en adéquation avec les contraintes techniques du site et les attentes écologiques du projet.
- Création de 5 mares forestières, peu profondes et végétalisées, d'une surface inférieure à 1000 m². Les travaux impliquent des légers creusements et/ou décapages, par ailleurs, le comblement de drains avait été envisagé.
- Evaluation de la fréquentation des mares par les amphibiens, notamment les populations de Triton crêté et de Triton ponctué, par le biais de suivis qualitatifs à partir de 2019.



Terrassement de mare et mare après travaux © SMMS

Volet 2 : Réouverture du milieu (FDC 25 / ACCA)

- Travail préalable de définition cartographique des zones soumises à une réouverture et adaptation du type d'opération (débranchage et/ou abattage de ligneux) en adéquation avec les contraintes techniques du site.
- Réouverture d'une parcelle de 7,1 ha potentiellement favorable et actuellement menacée de fermeture. Les travaux impliquent la coupe de ligneux et le débroussaillage des zones encore partiellement ouvertes, préalablement identifiés.
- Mise en place d'un suivi annuel afin d'éviter l'embroussaillage « post-travaux ». Les solutions développées sont le pâturage (par 6 chevaux Konik polski) et/ou un débroussaillage bisannuel.
- Evaluation de la fréquentation (effectifs, habitats, etc.) de la zone concernée par le Damier de la Succise par le biais de suivis qualitatifs.



Zone ouverte par la FDC 25 © FDC 25



Travaux de réouverture du milieu avec un câble-mât et parcelle ouverte par la FDC 25 © FDC 25

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE

- D'un point de vue opérationnel, les deux volets du projet doivent permettre :
 - La restauration des continuités écologiques (densification du réseau de mares et ouverture de milieu) favorisant la biodiversité du marais : amphibiens (espèces d'intérêt communautaire : Triton crêté, Triton ponctué), oiseaux, papillons (espèce d'intérêt communautaire : le Damier de la Succise), petits mammifères, etc.
 - L'amélioration de la qualité des eaux favorisant la biodiversité aquatique et/ou humide.
 - L'augmentation des zones d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire du site.
 - La préservation du marais, de ses habitats et des milieux humides ouverts grâce à une maîtrise foncière partenariale.

SUIVI ET EVALUATION

Les indicateurs de suivis et d'évaluation pris en compte sont :

→ **Volet 1 :**

- Nombre de mares créées,
- Coût réel des opérations de création de mares,
- Inventaires et suivis qualitatifs et quantitatifs des espèces-cibles (Tritons crêté et ponctué).

→ **Volet 2 :**

- Taux de réalisation,
- Suivi des habitats et des effectifs de Damier de la Succise après réouverture du milieu,
- Suivi « post-travaux » pour éviter l'embroussaillage (pâturage/débroussaillage).

CADRE REGLEMENTAIRE

- 3.2.3.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Ce projet « biodiversité » avait vocation de s'inscrire dans la continuité du plan de gestion 2015-2019 du Marais. Les opérations menées sont venues compléter et renforcer celles déjà réalisées et ont permis de revoir à la hausse les ambitions des gestionnaires quant à la réhabilitation du Marais de Saône.

POINTS FORTS DU PROJET

- Projet co-porté par deux acteurs dans une logique multi-partenaire.
- Emprise locale de la fédération des chasseurs.
- Rétablissement de continuités écologiques.
- Une maîtrise foncière cohérente.



Parcelle ouverte pâturée par des koniks © SMMS

LES ESPECES-CIBLES DU PROJET



Damier de la Succise © SMMS



Triton crêté © E. Sansault – ANEPE Caudalis



Triton ponctué © J-C de Massary

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- Une logique multi-partenaire solide entre des acteurs impliqués (SMMS, FDC 25, ACCA, communes).
- Une bonne connaissance préalable des sites et des enjeux...
- Acceptation locale du projet.
- Utilisation de méthode d'exploitation novatrice (câble-mât).

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Contrainte d'accès au site de travaux selon les conditions climatiques.
- Contraintes techniques liées à l'intervention en zones humides
- Milieu très dynamique avec repousse d'Aulnes mal anticipée. Un débroussaillage manuel a été nécessaire (sur fond propre de la FDC 25) en plus du pâturage annuel.

LES PERSPECTIVES

- Maintien d'une logique d'acquisition multi-partenaire.
- Développement de projet similaire sur d'autres zones à enjeux du marais.

SOURCES

- *Projet de densification du réseau de mares et de réouverture du milieu en faveur des espèces remarquables du marais de Saône – Mémoire explicatif*, Syndicat mixte du Marais de Saône, Fédération départementale des chasseurs du Doubs, 2017.
- Site web du SMMS : <https://maraisdesaone.fr/>
- Site web de la FDC 25 : <https://www.fdc25.com/>
- *Le journal du Marais*, n°31, Décembre 2018. <https://maraisdesaone.fr/le-journal-du-marais/>
- *Résumé du plan de gestion 2015 – 2019 du marais de Saône* : https://maraisdesaone.fr/documents/resume_pdg20152019.pdf

Membres du jury : DREAL, Région BFC, AFB, Agence de l'eau RMC

Date de rédaction : Novembre 2019